

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ÉVÉNEMENT "LINE DANCE" DU 29 au 30 Novembre 2025 A BÉDÉE (35)
(disponible sur <http://www.americandream35.com>)

Modalités

Toute inscription au week end LINE DANCE avec ROMAIN BRASME et MARLON RONKES, du Samedi 29 Novembre 2025 au dimanche 30 Novembre 2025, valide l'acceptation du règlement et des conditions d'inscription.

Les stages sont ouverts à toute personne médicalement apte à la discipline de la danse en ligne.

En sa qualité d'organisateur l'association AMERICAN DREAM-35 se réserve le droit de modifier le déroulement des stages.

Conditions d'Inscription

La réservation s'effectue grâce au bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger sur notre site Internet : <http://www.americandream35.com>

Ou via le lien HelloAsso

Toute réservation est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas de contre-indication médicale avec présentation d'un justificatif.

L'association se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète, illisible ou non accompagnée du règlement.

Tarifs et règlement

Le paiement est à effectuer via HelloAsso

ou par chèque libellé à l'ordre de l'association **AMERICAN DREAM-35** et à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Francine HUNEALT - 32 La Cadouyère 35137 BÉDÉE

Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

Responsabilité

Les participants comprennent les risques physiques de participer à des événements de danse sociale et assument l'entière responsabilité de toute blessure ou des dommages personnels résultant de l'événement susmentionné.

Les participants affirment avoir 18 ans ou plus (applicable au tuteur legal pour les moins de 18 ans).

La responsabilité d'AMERICAN DREAM 35 ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Droit à l'image

Du simple fait de sa présence, toute personne inscrite à l'événement autorise la diffusion et la publication de tout contenu d'images et de vidéos dans lesquelles elle sera susceptible d'apparaître.

Annulation et remboursement

Une annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, même partiel,. Cependant, il est possible de revendre vos stages à la condition d'en informer les organisateurs.